

LEGS • DONATIONS • ASSURANCES-VIE



LÉGUEZ  
À L'ASSOCIATION  
DE PROTECTION  
ANIMALE PROCHE  
DE CHEZ VOUS



défense  
de  
l'animal



défense  
l'animal

Fondée en 1928, la Confédération Nationale Défense de l'Animal est reconnue d'utilité publique et a son siège social à Lyon. Elle est au service des associations et refuges indépendants de protection animale.



*Le projet associatif  
se décline selon 4F*

## FÉDÉRER FORMER FINANCER FAIRE-SAVOIR

**Fédérer** les associations pour faire circuler les meilleures pratiques et remonter les besoins et les attentes de chacun.

**Former** les équipes pour harmoniser les compétences en matière d'accompagnement des animaux dans le respect du cadre légal.

**Financer** les associations adhérentes en difficulté.

**Faire-savoir** au grand public, aux médias et aux pouvoirs publics les besoins des associations et leur utilité pour toute la société.

## UNE ACTION INDISPENSABLE

Les associations et refuges indépendants qui ont choisi de se regrouper au sein de la Confédération Nationale Défense de l'Animal font partie du plus grand réseau français de protection, d'aide et d'hébergement d'animaux en difficulté.

### Nos missions ?

1. Prendre en charge et soigner les animaux abandonnés
2. Organiser des sauvetages d'animaux en détresse
3. Placer et faire adopter les animaux
4. Protéger les animaux maltraités
5. Agir en justice contre les personnes maltraitantes
6. Réguler l'errance féline

*Les refuges indépendants ont besoin de votre générosité. Vous pouvez les aider à améliorer la vie des animaux en faisant un legs, ou une donation, ou en souscrivant une assurance-vie.*

# VOTRE GÉNÉROSITÉ POUR LES BESOINS DE L'ASSOCIATION DE PROTECTION ANIMALE PROCHE DE CHEZ VOUS

## 3 modes de transmission

### ↳ *Faites un legs*

Le legs est une transmission à titre gratuit de tout ou partie de votre patrimoine, organisée de votre vivant et consignée dans un testament, à un ou plusieurs bénéficiaires, et qui prendra effet à votre décès.

#### Les différents types de legs

**Le legs universel :** pour léguer l'ensemble de votre patrimoine à l'association.

**Le legs à titre universel :** pour léguer une quote-part de votre patrimoine ou une catégorie de vos biens à l'association.

**Le legs particulier :** pour léguer un ou plusieurs biens déterminés à l'association.

### ↳ *Souscrivez une assurance-vie*

L'assurance-vie est un produit d'épargne permettant, à votre décès, de transmettre les sommes capitalisées et les intérêts à l'association.

### ↳ *Faites une donation*

La donation est un acte notarié par lequel vous transmettez irrévocablement, de votre vivant, un bien à l'association.

## LE BÉNÉFICIAIRE

### Désignez précisément :

*La Confédération Nationale Défense de l'Animal,  
dont le siège social est situé au 26 rue Thomassin, 69002 Lyon,  
pour les besoins de :*

Association adhérente

**S.P.A. LORIENT**  
80, Rue de Ploemeur  
56260 LARMOR-PLAGE  
Tél : 02 97 33 70 90  
SIRET : 315 301 093 00011





## IMPORTANT

La Confédération Nationale  
Défense de l'Animal,  
reconnue d'utilité publique,  
est totalement exonérée  
des droits de succession :  
**votre legs sera donc reçu  
sans aucun prélèvement  
fiscal et bénéficiera en  
totalité à la cause animale.**

*Dans le cadre de votre legs,  
vous pouvez demander  
que le refuge que vous  
gratifiez prenne soin  
de votre animal après  
votre décès.*

**Nous pouvons vous  
accompagner à chaque étape  
de votre projet**

Sans engagement  
et en toute confidentialité,  
n'hésitez pas à  
contacter notre équipe :

**[liberalites@defensedelanimal.fr](mailto:liberalites@defensedelanimal.fr)**



**défense  
l'animal**

Confédération Nationale Défense de l'Animal  
26 rue Thomassin - CS 30201  
69291 LYON CEDEX 02  
Tél. 04 78 38 71 85  
[laconfederation@defensedelanimal.fr](mailto:laconfederation@defensedelanimal.fr)  
[www.defensedelanimal.fr](http://www.defensedelanimal.fr)

